

PRÉSERVATION DE LA SUNNAH (PARTIE 1 DE 4)

Évaluation:

Description: Une introduction à la collection de hadith, à sa conservation et à sa transmission.
Partie 1: La préservation divine de la Sunna et la première étape de la collection de hadith.

Catégorie: [Cours](#) › [Le Prophète Mouhammad](#) › [Le Hadith et la Sounnah](#)

Par: Imam Kamil Mufti

Publié le: 18 May 2019

Dernière modification le: 22 Oct 2017

Prérequis

- Guide du débutant concernant le Hadith & la Sunnah.

Objectifs

- Introduction à la collection de *hadith*.
- La nécessité et la raison de la préservation divine de la *Sunnah*.
- Se rendre compte du sujet de la transmission du hadith en particulier par écrit dans la vie du Prophète Mouhammad.
- Identifier la méthode du Prophète dans l'enseignement de la *Sunnah*.
- Identifier la méthode des compagnons pour apprendre la *Sunnah* du Prophète.

Termes arabes

- Hajj* – Un pèlerinage à la Mecque où le pèlerin effectue un ensemble de rituels. Le Hajj est l'un des cinq piliers de l'islam, que chaque adulte musulman doit entreprendre au moins une fois dans sa vie s'il a les moyens physique et financier de l'accomplir.
- Zakat* - aumône obligatoire.
- Sunnah*- Le mot Sunnah a plusieurs significations, en fonction du domaine d'étude. Cependant, le sens généralement accepté est tout type de propos rapporté, fait ou approuvé par le Prophète.
- Hadith* - (pluriel – *ahadith*) est une information ou une histoire. En Islam, il s'agit d'un récit narratif des paroles et des actions du prophète Mouhammad et de ses compagnons.

Après le Coran, la *Sunnah* ou le *Hadith* [1] est la deuxième source à partir de laquelle les enseignements et les lois de l'islam sont tirés. La *Sunnah* détaille tous les aspects de la vie d'un musulman, y compris la prière, le jeûne, le *hajj*, la *zakat*, le mariage, le divorce, la garde des enfants, la guerre et la paix. Une personne qui a adopté l'islam à

l'époque, tout comme aujourd'hui, a besoin du Coran et de la *Sunnah*. Tout comme un musulman est tenu d'accepter et de suivre le Coran, un musulman est aussi tenu d'accepter le *hadith* du Prophète et d'agir en conséquence (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège).

La leçon suivante est une introduction à la collection de *hadith*. Il ne couvre pas tous les aspects de la préservation des hadiths. L'accent est principalement mis sur le fait de montrer que les hadiths ont été écrits et mémorisés depuis l'époque du Prophète et de souligner certains des efforts déployés par les premiers musulmans pour préserver et transmettre les enseignements du Prophète.

Préservation divine de la Sunnah

Allah, le Très-Haut, dit dans le Coran:

“En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le rappel, et c'est Nous qui en sommes gardien .” (Coran 15:9)

Dans ce verset, le terme «rappel» fait référence à tout ce qu'Allah a révélé, à la fois le Coran et la *Sunnah*. Allah promet de protéger le Coran et la *Sunnah*. Et c'est logique. Le Coran est la dernière révélation d'Allah et le Prophète Mouhammad (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) est le dernier Prophète d'Allah. Allah commande aux musulmans de suivre la Sunnah dans le Coran, comme nous l'avons vu ci-dessus. Si la Sunnah n'était pas préservée, Allah nous ordonnerait de faire quelque chose d'impossible: suivre la Sunnah qui n'a pas été préservée ou n'existe pas ! Puisque, cela contredit la justice divine, Allah doit avoir préservé la Sunnah. Comme nous le verrons dans ces leçons, Allah, à travers les êtres humains, a utilisé divers moyens pour préserver la Sunnah.

Première étape dans la collection de hadith

Transmission de hadiths durant la vie du Prophète

La transmission des pratiques et des paroles du Prophète d'une personne à une autre s'est faite de manière écrite et orale alors qu'il était vivant. En fait, le Prophète lui-même donnait des instructions concernant la transmission de ce qu'il enseignait. Il existe de fortes preuves historiques que, chaque fois qu'un peuple embrassait l'islam, le Prophète lui envoyait un ou plusieurs de ses compagnons qui non seulement leur enseignaient le Coran, mais qui expliquaient également comment les injonctions du Livre devaient être mises en pratique, c'est la Sunnah.

Quand une délégation des Rabi'a vint à lui dans les premiers jours à Médine, le Prophète conclut ses instructions en leur disant: **"Souviens-toi de cela et rapporte-le à ceux que tu as laissés derrière."** [2] dans un autre cas il dit: **"Retournez vers votre peuple et enseignez-lui ces choses."**[3]

Il est également rapporté que des gens s'adressaient au Prophète et demandaient aux enseignants de leur faire apprendre le Coran et la Sunnah : "**Envoie-nous des hommes pour nous enseigner le Coran et la Sunnah** ».[4]

À l'occasion du pèlerinage, le Prophète, après avoir enjoint aux musulmans de sacraliser et préserver mutuellement la vie, les biens et l'honneur, a ajouté: «**Celui qui est présent ici doit porter ce message à celui qui est absent.**» [5]

Naturellement, les compagnons du Prophète étaient pleinement conscients que sa Sunnah devait être suivie, car l'injonction d'obéir au Prophète était toujours mentionnée dans le Coran. Lorsque Mu'adh ibn Jabal a été nommé gouverneur du Yémen par le Prophète et qu'on lui a demandé comment il jugerait les différents cas, sa réponse a été «conforme au Livre d'Allah». On lui a de nouveau demandé que faire s'il ne trouvait aucune réponse dans le livre de Allah, il a répondu, «par la Sunnah du Messager d'Allah» [6]

La Sunnah a donc été reconnue comme un guide en matière religieuse tout au long de la vie du Prophète. Il enseignait sa Sunnah principalement de trois manières:

(1) Enseignement verbal: le Prophète lui-même était l'instructeur de sa Sunnah. Pour faciliter la mémorisation et la compréhension de ses compagnons, il répétait trois fois les choses importantes. Après avoir enseigné à ses compagnons, il avait l'habitude d'écouter ce qu'ils avaient appris. Les visiteurs d'autres tribus ont été accueillis par les habitants de Médine pour leur apprendre le Coran et la Sunnah.

(2) Dictée aux scribes: On estime que le Prophète a eu 45 scribes qui ont beaucoup écrit pour lui. Il a envoyé des lettres aux rois, aux dirigeants, aux chefs de tribus et aux gouverneurs musulmans. Certaines d'entre elles contenaient des questions juridiques telles que la zakat , la fiscalité et des formes de culte. Le Prophète a dicté à plusieurs compagnons, dont Ali ibn abi Talib et Abdullah bin Amr bin al-Aas, et a ordonné qu'une copie de son dernier sermon soit remise à Abu Shah du Yémen.

(3) Démonstration pratique: le Prophète a enseigné l'ablution, les prières, le jeûne et le pèlerinage. Dans tous les domaines de la vie, le Prophète a donné des leçons pratiques avec des instructions claires pour suivre sa Sunnah. Il a dit: "Priez comme vous me voyez prier" et "apprenez de moi les rituels du Hajj ". Il a ouvert des écoles, leur a demandé de diffuser les connaissances, les a invités à enseigner et à apprendre en leur expliquant les récompenses offertes aux enseignants et aux élèves.

De même, les compagnons ont utilisé les trois méthodes d'apprentissage appliquées par le Prophète pour enseigner sa Sunnah :

(a) Mémorisation: Les compagnons écoutaient chaque mot du Prophète avec la plus grande attention. Ils ont appris le Coran et le hadith du Prophète à la mosquée. Quand le Prophète a dû partir pour une raison quelconque, ils ont commencé à se rappeler ce qu'ils avaient appris. Anas bin Malik, le serviteur du Prophète, a déclaré:

“Nous nous sommes assis avec le Prophète, peut-être une soixantaine de personnes, et le Prophète leur a enseigné le hadith . Plus tard, quand il était sorti pour quelque nécessité que ce soit, nous avons l'habitude de le mémoriser entre nous, quand nous partions, c'était comme si cela était inscrit dans nos cœurs.”^[7]

Comme il n'était pas possible pour tous d'assister aux cercles d'étude du Prophète, ceux qui étaient absents tiraient des enseignements de ceux qui étaient présents. Certains d'entre eux sont parvenus à un accord les uns avec les autres afin d'assister à tour de rôle au cercle du Prophète, comme Umar l'a fait avec son voisin. Sulait, l'un des compagnons du Prophète, s'est vu attribuer un terrain par celui-ci. Son habitude était d'y rester quelque temps, puis de revenir à Médine pour apprendre ce que le Prophète avait enseigné en son absence. Il était tellement embarrassé de ne pas avoir assisté aux leçons du Prophète qu'il a demandé au Prophète que le terrain lui soit retiré, car cela l'empêchait d'assister aux cercles d'étude du Prophète.^[8]

(b) Enregistrement: les compagnons ont appris le hadith en le mettant également par écrit. Le premier exemple des compagnons qui ont écrit le hadith du Prophète est Sahifah de Hummam ibn Munabbih, dont il sera question dans une leçon ultérieure. Le deuxième exemple est As-Sahifah As-Sadiqah , une compilation écrite de plusieurs centaines de hadith ayant appartenu au compagnon Abdullah bin Amr ibn Al-As. Abdullah a dit:

“J'ai demandé au Messager d'Allah la permission d'enregistrer ce que j'avais entendu de lui et il me l'a permis et je l'ai enregistré.”^[9]

Le Musnad de l' Imam Ahmad possède 626 hadiths d'Abdullah. Bukhari en rapporta singulièrement 8 et Muslim en rapporta 20, sur les 7 qu'ils ont en commun.

(c) Pratique: Les compagnons mettaient en pratique tout ce qu'ils avaient mémorisé ou écrit. Il suffit de noter qu'Ibn Umar a mis huit ans pour apprendre la sourate Al-Baqara.

sujet

Notes de bas de page:

[1] Le mot hadiths est aussi souvent utilisé pour désigner le pluriel.

[2] *Mishkat*

[3] *Sahih Al-Bukhari*

[4] *Sahih Muslim*

[5] *Sahih Al-Bukhari*

[6] *Tirmidhi and Abou Dawoud*

[7] *Khatib, al-Jami.*

[8] *Abou 'Oubaid, al-Amwal.*

[9] *Ibn Sa'd.*

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/83/preservation-de-la-sunnah-partie-1-de-4>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.